

2008/8860 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ALLIANCE FRANÇAISE ET LYON QUEBEC (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre des célébrations annuelles liées à la Francophonie en mars prochain, deux associations proposent des programmes d'activités et de manifestations pour célébrer la Semaine de la Francophonie. L'Alliance Française de Lyon organise divers ateliers d'expressions artistiques : court-métrage, blog, photo et théâtre qui vont permettre aux étudiants étrangers apprenant le français de produire des créations et mises en scène de travaux autour notamment des « Dix mots » 2008 de la Francophonie.

Implantée à Lyon depuis 1984, l'Alliance Française de Lyon est la deuxième Alliance. Elle accueille chaque année plus de 2 000 étudiants originaires de plus de 110 pays. Trait d'union entre les cultures locales et les cultures francophones, l'Alliance Française a une double mission : outre la mission pédagogique liée à l'apprentissage de la langue française, elle conduit une politique culturelle qui prend des formes diverses : conférences, expositions, créations artistiques et spectacles vivants.

Par ailleurs, l'Association Lyon-Québec, dont l'objectif principal est la mise en œuvre d'une solidarité particulière entre la France et de Québec dans le cadre de la francophonie proposera, en collaboration avec la Mairie du 6^e arrondissement, les Conseils de quartiers et de nombreuses associations de ressortissants étrangers francophones, la 4^e édition du Mois de la Francophonie : « Mon voisin est francophone ». Cette édition fêtera par ailleurs le 400^e anniversaire de la Fondation de la ville de Québec.

La Ville de Lyon souhaite soutenir les projets de l'Alliance Française qui permettent de rassembler les étudiants étrangers de Lyon ayant la langue française en partage, tout en montrant que, dans cet espace de Francophonie, chacun peut faire entendre sa propre diversité. Ces travaux d'étudiants ainsi réalisés seront proposés au public et serviront à des échanges avec des écoles de langue en France et à l'étranger.

La Ville de Lyon souhaite également soutenir l'Association Lyon-Québec dans l'organisation de son programme d'activités culturelles et festives qui va mobiliser les écoles (Carnaval de la Francophonie) mais aussi les associations de ressortissants de pays ayant le français en partage et des liens historiques avec la France.

Les activités de ces deux associations contribuent au rayonnement international de Lyon, à la promotion des valeurs de partage, de tolérance et de diversité culturelle, au développement de l'enseignement et à la diffusion de la

langue et de la culture françaises. Elles contribuent à favoriser la mixité et la proximité des populations dans le respect des différences.

Par ailleurs, la Ville de Lyon soutient la création de la Maison de la Francophonie à Lyon qui ouvrira ses portes dans le 3^e arrondissement de Lyon en mars prochain pour réunir tous les acteurs lyonnais intéressés par la culture et la langue françaises.

La Ville de Lyon propose le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association Alliance Française et d'une subvention de 3 000 € à l'Association Lyon-Québec pour la mise en œuvre de leurs activités liées à la Francophonie. »

Vu les avis émis par les Conseils des 3^e et 6^e arrondissements ;

Ouï l'avis de sa Commission Economie - Développement International - NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1- Les subventions suivantes sont allouées aux organismes ci-après :

- 2 000 € à l'Association Alliance Française de Lyon, sise 11, rue Bourdan Lyon 3^e au titre de l'année 2008,

- 3 000 € à l'Association Lyon-Québec, sise 33, rue Bossuet Lyon 6^e au titre de l'année 2008.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme Influence, nature 6574, ligne de crédit 15036.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.M. DACLIN